Health Canada Santé Canada

ABORIGINAL HEAD START ON RESERVE

PRINCIPLES AND GUIDELINES

Canada

Our mission is to help the people of Canada
maintain and improve their health.

Health Canada

Également disponible en français sous le titre
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves — Principes et lignes directrices

It can be made available in alternative formats.

Published by authority of the Minister of Health

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, 1998

Cat : H34-68/1998E
ISBN : 0-662-27349-4

TABLE OF CONTENTS

I. INTRODUCTION

Purpose of the Principles and Guidelines 1
The Need for Aboriginal Head Start 2

II. PROGRAM CONTEXT

Statement of Beliefs and Values About Children 5
Scope of the Initiative 6
Standards 7

III. PROGRAM PRINCIPLES AND GUIDELINES

Mission Statement and Overall Mandate 9
Principles 9
Guidelines — Program Components
- Culture and Language 10
- Education 11
- Health Promotion 12
- Nutrition 13
- Social Support 14
- Parental and Family Involvement 16

Guidelines — Accountability and Management
- Accountability 16
- Locally Designed and Managed 19
- Health and Safety 21
- Community-based and Holistic 23
- Children with Special Needs 23
- Recognition of Cultural Diversity 25
- Programming 26
- Human Resources Management 26
- Child:Staff Ratios 29
- Partnerships 29
- Sponsorships 29
- Confidentiality 30

APPENDIX

Glossary of Terms 31

I. INTRODUCTION

Purpose of the Principles and Guidelines

The Aboriginal Head Start On Reserve Program principles and guidelines have been developed to provide the basic fundamentals for the initiative. These have been designed, so that Aboriginal Head Start On Reserve projects will strive to achieve excellence, while meeting or exceeding relevant, applicable, provincial and territorial child care and preschool standards and regulations, until First Nations have developed their own standards and licensing regulations. Regionally and locally developed projects will follow the national principles and guidelines to ensure program quality and consistency. This allows for the celebration of the diverse First Nation communities and their cultures across Canada, while simultaneously providing children with a similar experience, which will encourage them to take the initiative in learning and will foster their desire for life-long learning.

This document is designed, so that projects may follow the guidelines, and develop strategic plans and work plans, including goals and objectives that are specific to each community and project. The guidelines are intended to be broad enough to allow for community diversity and, at the same time, be specific enough, so that projects can implement these guidelines.

It is understood that some guidelines may not be met due to challenges of remoteness. For example, some communities do not have immediate access to health care professionals. In these communities, you are asked to consider the intention of the guideline and to strive to fulfil its intention. For example, children's physical health needs can be addressed by having medical professionals visit. Where this is not possible, you are asked to look for alternatives to address those needs.

The revised principles and guidelines have been written to clarify key issues, to respond to questions and to elaborate on certain guidelines. They are intended to contribute to project development and management throughout the life of the initiative. They should be a key resource that is reviewed for strategic planning, and the development of policies and procedures.

The Need for Aboriginal Head Start

Research on the effects of early-intervention programs further reinforces the need for community support in the development of an Aboriginal Head Start On Reserve Program. Research indicates that:

- effective early-intervention programs for children make provision for the needs of the whole child, the needs of the family through support services, and the involvement of parents who are the child's first and most influential teachers;
- early-intervention preschool programs benefit parents as well. Many parents report improved relationships with their children, greater life satisfaction and psychological well-being, as a result of the supportive social networks that many preschool community-based programs offer;
- there is a critical relationship between family economic circumstances, and child mental and physical health. Children living in poverty are at higher risk for illness, psychological problems and death;
- the area in which "whole-child" early-intervention programs have had the most lasting impact is in physical health and well-being. Long-term studies have found that children who have participated in American Head Start have better health, immunization rates and nutrition, as well as greater social and emotional stability than the norm;
- the presence of an early-intervention program for children, like Head Start, enhances a community's capacity to meet local needs in health care and education. Researchers have found that linking families with local services is often much more successful than creating new services or delivery mechanisms;

- successful community-intervention programs on behalf of children often achieve best results through compatibility with educational initiatives. Good co-ordination with the educational system is therefore important to community programming.

Early-intervention program research, together with the need and desire expressed by First Nations communities for a program that will meet the needs of their children, underlie the development of the Aboriginal Head Start On Reserve Program. The following document addresses the principles, goals, objectives and guidelines of the Program.

II. PROGRAM CONTEXT

Statement of Beliefs and Values about Children

While First Nations people have distinct cultures and languages, they also share common beliefs, values and histories, which stress that:

- children are a gift from the Creator;
- children have a right to live proudly as First Nations people in the lands of their ancestors;
- children have a right to learn their respective First Nations language(s) and histories, and adults have a responsibility to pass on the instructions that the Creator gave in the beginning of time, as reflected in the languages, cultural beliefs and cultural practices;
- each child is part of what makes the community whole;
- it is essential for children to develop meaningful relationships with Elders, the carriers of knowledge and history;
- children, under the guidance of Elders, will learn to love learning throughout their lifetime;
- adults are community role models who are to teach children how to live a good life;
- children deserve opportunities to gain knowledge and experience of how to live a good life;
- children acquire knowledge by watching, listening and doing, and adults are responsible for encouraging and guiding them in all those activities;

- children, through being loved, valued and encouraged, will gain the courage, the strength and the wisdom to use the power of a good mind and spirit in all that they do;
- children have a right to enjoy the opportunities that education offers; and
- children have a right to live in healthy, self-determining communities that are free of violence.

Scope of the Initiative

First Nations values, traditions and approaches to early-intervention programs for children will shape the Aboriginal Head Start On Reserve Program, as it evolves. Communities need to take a holistic approach toward First Nations preschool children, by including: culture and language, education, health promotion, nutrition, social-support programming and parental involvement. For any Aboriginal Head Start On Reserve project to be effective, it will have to complement and be co-ordinated with other services that are directed toward children and families in First Nations communities.

Within communities, the range of services for children and families can include family healing support, health services, child welfare and early-intervention programs. At the community level, these work together in a flexible way to meet the needs of children and families. The focus of this initiative is on direct service to children and families. As such, the development of Aboriginal Head Start On Reserve projects through this initiative must meet child, family and community needs. Aboriginal Head Start On Reserve projects, therefore, need to establish relationships with related community programs while recognizing that communities can also shape their projects to meet families' social and economic goals. Where services to First Nations children and families are lacking in the community, the Aboriginal Head Start On Reserve projects may begin to fill this gap.

The Aboriginal Head Start On Reserve initiative must not only be diverse and flexible enough to meet the range of needs of First Nations families, but also must focus on providing programs that promote and protect First Nations languages and cultures. The Aboriginal Head Start On Reserve Program must be structured to ensure the development of locally controlled projects. In doing so, Aboriginal Head Start On Reserve projects will reflect the uniqueness of First Nations communities and cultures, as they strive to instill in children and parents a sense of pride and confidence, a desire to learn, parenting skills, opportunities for positive social and emotional development, and improved family relationships.

Standards

a. Eligible Aboriginal Head Start On Reserve projects must:

- have community involvement in their planning, design, operation and evaluation;
- include ways of involving parents or primary caregivers in all aspects of the project;
- be non-profit in nature;
- be located in a First Nations community; and
- include an 'in-kind' contribution of goods and services from the local community such as voluntary services, equipment, or children's books or toys;

b. In addition, every Aboriginal Head Start On Reserve project, when operating fully, will address the following elements:

- preschool and child-development activities that are appropriate for First Nations children, before they enter school;

- outreach support to parents of these First Nations children;
- support for younger First Nations children preparing to enter a preschool;
- support for participants to use the health, education, social and other services that are provided within the First Nations community;
- parental involvement and support; and
- community-service co-ordination, so that benefits are greatest for First Nations children and their families in the local community.

III. PROGRAM PRINCIPLES AND GUIDELINES

Mission Statement and Overall Mandate

First Nations recognize children as their nations' most valuable resource. Thus, the Aboriginal Head Start On Reserve Program will provide comprehensive experiences for First Nations children, 0-6 years, and their families. The Program will be based on caring, creativity and pride that flows from the knowledge of their traditional community beliefs, within a holistic and safe environment.

The primary goal of this initiative is to demonstrate that locally controlled and designed early-intervention strategies can provide First Nations preschool children with a positive sense of themselves, a desire for learning, and opportunities to develop fully and successfully.

Principles

Aboriginal Head Start On Reserve will:

- support the spiritual, emotional, intellectual and physical growth of each First Nations child;
- support and encourage each First Nations child to enjoy life-long learning;
- support parents and guardians as the primary teachers and caregivers of their children;
- encourage parents to play a major part in planning, developing, beginning and evaluating the project;
- recognize and support the role of the extended family in teaching and caring for their children;

- include the broader First Nations community as part of the project throughout all its stages, from planning to evaluation;
- ensure that the project works with and is supported by other First Nations community programs and services; and
- ensure that the resources are used in the best way possible to produce measurable and positive outcomes for First Nations children, and their parents, families and communities.

Guidelines — Program Components

Each project will focus on First Nations preschool children and will include the following components:

Culture and Language

The purpose of the Culture and Language component is to provide children with a positive sense of themselves as First Nations children and to build on the children's knowledge of their First Nations languages and experience of culture in their communities. More specifically, projects will enhance the process of cultural and language revival and retention, with the ultimate goal that, where possible, children will aspire to learn their respective languages and will participate in their communities' culture.

Aboriginal Head Start On Reserve projects will:

- encourage thoughtfulness and reflection about how to ensure that this is a comfortable place for First Nations people to be who they are;
- demonstrate an understanding of, respect for and responsiveness to First Nations cultures and languages;
- focus on the First Nations cultures and languages of the children in the Program;

- create an environment in which children, families, employees and volunteers participate in relevant and significant activities on a daily basis;
- provide opportunities for Elders, traditional people and cultural people to participate;
- provide opportunities for children, families and communities to enhance their knowledge of their culture and language; and
- apply First Nations cultural values and beliefs to all aspects of daily programming, Program governance and administration.

Education

The purpose of the Education component is to support and encourage each First Nations child to enjoy life-long learning. More specifically, the projects will encourage each child to take initiative in learning and will provide each child with enjoyable opportunities to learn. This will be done in a manner that is appropriate to both the age and stage of development of the child. The ultimate goal is to engage children in the possibility of learning, so that they carry forth the enthusiasm, self-esteem and initiative to learn in the future.

Aboriginal Head Start On Reserve projects will:

- focus on early-childhood development, including physical, spiritual, emotional, intellectual and social development;
- foster a desire for life-long learning in the child;
- develop the school readiness of the child in the following areas:
  - — physical well-being and appropriate motor development;
  - — emotional health and a positive approach to new experiences;

— social knowledge and competence;

— language skills;

— general knowledge and cognitive skills; and

— spiritual well-being; and

- provide the child with a learning environment and varied experiences that will contribute to his/her physical, spiritual, emotional, intellectual and social development.

Health Promotion

The purpose of the Health Promotion component is to empower parents, guardians, caregivers and those involved with Aboriginal Head Start On Reserve to increase control over and to improve their health. More specifically, the project will promote self-care, co-operation with others to address health concerns, and the creation of formal and informal social-support networks. The ultimate goal is for those involved with Aboriginal Head Start On Reserve to take actions that contribute to holistic health.

Aboriginal Head Start On Reserve projects will:

- ensure that all children are immunized according to provincial standards. This will be done in co-operation with parents/guardians through local health-service providers;
- ensure that qualified health professionals visit on a regular basis;
- ensure that the appropriate physical, vision and hearing assessments are done either within the first month following registration, or, in more remote communities, when arrangements are made for qualified personnel to do the assessments;

- assist parents in ensuring that these assessments are done, if required;
- assist parents to arrange for medical treatment, if required.
- teach, model and encourage good dental hygiene in the Program;
- perhaps assist parents to arrange for dental examinations for the children;
- seek the assistance of Elders (for traditional healing circles and/or ceremonies), if needed, to meet the needs of each child;
- seek the assistance of psychiatrists, psychologists, speech therapists, physiotherapists and other specialists, if needed, to meet the needs of each child;
- develop and undertake indoor and outdoor activities and games, including both children and staff, to promote development of gross motor skills and participation in an active lifestyle; and
- encourage parents to participate in activities that will promote a healthy and active lifestyle.

Nutrition

The purpose of the Nutrition component is to ensure that children are provided with food that will help them to meet their nutritional needs, and to educate staff and parents about the relationship between nutrition and a child's ability to learn, and to develop both physically and mentally. Mealtimes provide opportunities for sharing, teaching and socializing. The ultimate goal is to empower children and parents to develop or enhance nutritional eating habits that will be maintained after the children's Aboriginal Head Start On Reserve experience.

Aboriginal Head Start On Reserve projects will:

- provide children the essential nutrients that they require to grow, develop and be active;
- feed children appropriately for the period of time each day that they are at the project;
- meet the children's nutritional needs by using the Aboriginal Food Guide, which is comparable to Canada's Food Guide, but also respects local traditions and customs; and
- provide children and parents with opportunities to learn about and further develop nutritious and healthy eating habits.

Social Support

The purpose of the Social Support component is to ensure that families are made aware of resources and community services that are available to improve their quality of life. The project will help families to access resources and community services. This may mean that the project will work in co-operation with the service providers. The ultimate goal of this component is to empower parents to access assistance and services that will help them to be active participants in both their children's lives and the Aboriginal Head Start On Reserve Program.

Aboriginal Head Start On Reserve projects will:

a. identify the need for and facilitate the provision of social support to First Nations children and their families. Methods of social support could include:

- provide referrals;
- implement family-needs assessments;
- utilize community-outreach programs;

- provide community-resource information;
- provide emergency-assistance information; and
- provide crisis-intervention information;

b. develop a list of collaborative service providers, i.e. local, regional, provincial and national organizations, groups and individuals; and

c. involve local service-providers in projects that could include:

— Canada Prenatal Nutrition Program (CPNP) projects;

— Brighter Futures projects;

— Child and Family services;

— crisis centres;

— drug and alcohol treatment centres;

— Child Care centres;

— health centres or hospitals;

— First Nations housing;

— First Nations women's centres;

— parent resource centres; and

— toy-lending libraries.

Parental and Family Involvement

The purpose of the Parental and Family Involvement component is to support the parent and family role as the primary teachers of children. The parents and family will be acknowledged as contributors to the Program through involvement with a parent body or participation in and/or contribution to classroom activities. This component provides the opportunity to empower parents to bring forth gifts and to further develop as role models for children in their communities. The ultimate goal is for parents and caregivers to be more confident and assertive, and to have a deeper understanding of their children at the end of the Program.

Aboriginal Head Start On Reserve projects will:

- be managed, so that parents have a meaningful experience in the planning, development, operation and evaluation of the Program;
- support the role of the extended family, particularly the Elders, cultural teachers and traditional people, in the teaching of and caring for children;
- provide and communicate about opportunities to participate;
- encourage and empower parents to participate; and
- not make a child's registration and participation dependent on one or both parents' participation.

Guidelines — Accountability and Management

Accountability

The purpose of this section is to provide guidance, so that projects will demonstrate, both to their community and Health Canada, that they accomplished what they set out to do. This section is of particular interest

to a Sponsor, Board of Directors, Executive Director, Parent Body, project Director and project staff member.

Accountability means that those dealing with the project must ensure that the children, families, parents/guardians and staff are treated fairly, that decisions will not be influenced by private or personal considerations, and that the project will be delivered efficiently and economically. A Sponsor agrees to ensure that a project is designed, operated and evaluated according to the principles and guidelines contained in the Contribution Agreement with Health Canada, and agrees to spend the funds on the project in accordance with these principles and guidelines.

The purpose of being accountable is to demonstrate to the community that you are acting in the best interests of the children, families and community. First Nations children should benefit the most from the Aboriginal Head Start On Reserve Program. If they do, both the community and the government will have confidence in your ability to deliver the Program.

Accountability will be achieved, by:

a. **establishing management structures** with community and project representation;

b. **ensuring that management structures** oversee the project management, including the reporting of expenditures. Examples of management structures include:

- Board of Directors (required)
- Parent Body, e.g. Parent Advisory Council
- Elders Advisory Council
- finance committee
- employee-selection/-hiring committee

— personnel committee

— project-review committee

— curriculum-development committee

— long-term planning committee

Note: Some committees may be combined, e.g. personnel/hiring/finance.

c. **developing mechanisms** or ways of ensuring that a project is accountable, including:

- developing a formalized Code of Conduct and a Code of Ethics for employees, Boards of Directors and committees;
- developing and establishing Conflict of Interest guidelines and policies;
- developing and implementing a Policy and Procedures manual; and
- quarterly reporting, and communicating with Sponsor, Aboriginal Head Start On Reserve regional Medical Services Branch contacts and Parent Body, when analysing budgets, planning from budgets and analysing financial reports;

d. **reporting informally** on project activities to the community. You can do this, by:

- holding regular Aboriginal Head Start On Reserve meetings and consultation processes on project matters;
- communicating through newsletters;
- having Sponsor/project-hosted informal question/answer periods with parents; and

- holding strategic planning sessions to meet children's individual needs and project need;.

e. **reporting** on project activities to government, by:

- maintaining current financial records in accordance with generally accepted accounting principles, standards, practices and methods;
- submitting complete quarterly financial reports to Health Canada; and
- completing and submitting narrative activity reports as required; and

f. **ensuring that the project is independently evaluated**, by:

- developing locally specific evaluation criteria;
- incorporating appropriate reviews of all aspects of programming; and
- participating in the national Program evaluation.

Community — a body of people unified by common interests, usually living in a specific locality. The common interest is providing children three to five years of age with an Aboriginal Head Start On Reserve experience, so that they take initiative in learning throughout their lives.

Locally Designed and Managed

All Aboriginal Head Start On Reserve projects will include the following:

- Funding will be provided directly to eligible First Nations organizations.

- Each Aboriginal Head Start On Reserve project will organize a Parent Body. The Sponsor and the Parent Body will work together to enrich the Program and to provide maximum benefit for the children.

- The Sponsor and the Parent Body will work together to develop and implement a work plan, which includes goals, objectives, human and financial resources, and training requirements for a project.

- The Sponsor and the Parent Body will assume a joint responsibility for ensuring that the work plan is implemented.

- The Sponsor and the Parent Body may transfer the project to the Parent Body, as follows:

  — for a transfer process to begin, the Parent Body must incorporate as a non- profit society;

  — the Contribution Agreement will describe the process to transfer their project to a Parent Body within a specified time frame;

  — the Sponsor and the Parent Body will review the Contribution Agreement with Health Canada prior to signing; and

  — for the transfer to be official, the existing Contribution Agreement with the Sponsor must be terminated or amended, and a new or amended Contribution Agreement must be signed between Health Canada and the newly incorporated Parent Body;

- Aboriginal Head Start On Reserve projects will initiate local public-awareness activities, e.g. open houses, invitations to political representatives and officials to visit, and the promotion of achievements in local media.

- Aboriginal Head Start On Reserve projects will establish and implement outreach processes to ensure that eligible children ages 0-6 are enrolled.

- Aboriginal Head Start On Reserve projects will not require families to become a member or to pay membership fees to their organization as a condition for children to attend.

- Aboriginal Head Start On Reserve projects will ensure that the children who most need and would benefit from the Program are eligible, e.g. children from poorer families, children of single parents, foster children, etc.

Parent Body — a group of parents that together have a function, e.g. a Parent Advisory Council

Recipient — the legally incorporated non-profit entity/organization, Band Council, divisional board or local educational board that signs the Contribution Agreement. The sponsor is responsible for administering the service, Aboriginal Head Start, and reporting regularly to Health Canada.

Contribution Agreement — a financial arrangement between Health Canada and a Sponsor, in which Health Canada undertakes to finance eligible expenditures associated with the Aboriginal Head Start On Reserve Program.

Health and Safety

Aboriginal Head Start On Reserve projects will:

- follow applicable child care or preschool legislation, or day-care-licensing regulations in their respective province or territory, until First Nations develop their own standards. (Refer to provincial/territorial child care, preschool or day-care-licensing regulations.)

- provide a safe, healthy and nurturing environment for children and families;
- follow Program safety standards, comparable to existing provincial standards and regulations for child-care facilities, until First Nations develop their own standards, e.g. those applying to:
  - — public buildings
  - — construction and maintenance
  - — fire inspection and regularly scheduled fire drills
  - — handicap accessibility
  - — equipment and materials
  - — transportation (child car seats, front seats with airbags)
  - — day care licensing, where appropriate;
- employ staff and volunteers trained in First Aid and CPR;
- model healthy lifestyles, by:
  - — encouraging staff to live or take steps to live by the Aboriginal Head Start On Reserve values
  - — encouraging staff to explore further what it means to live "holistically" and to take appropriate actions, e.g. quitting smoking, exercising regularly and improving eating habits
  - — encouraging staff to enthusiastically participate in project activities
  - — requiring that staff neither drink alcohol, nor take drugs, while at the project site or at a project-sponsored or related activity;

- forbid smoking on project sites or during activities that are sponsored by or related to Aboriginal Head Start On Reserve, when children are in attendance.

Community-based and Holistic

Aboriginal Head Start On Reserve projects will:

- reflect the First Nations values, cultures and practices of the project's community;
- integrate Elders, cultural teachers, traditional and knowledgeable people in the design, development and delivery of the project; and
- use a holistic approach to develop children's social, physical, intellectual, mental, creative, emotional and spiritual well-being.

Children with Special Needs

Each child is a gift to his or her community, and is present in a community to teach that community something. The child is, therefore, to be viewed as someone to learn from rather than as a person presenting a problem to be managed. Thus, gifted children are also Children with Special Needs.

A primary source of information regarding a child's needs comes from the child's parents/guardians/caregivers. Assessment is a formal or informal means of examining what children require so that projects may plan activities, adjust activities, modify facilities, and seek additional human, financial and medical resources or other expertise to meet the educational, physical, spiritual, emotional and mental needs of the child.

- The needs of all children requesting to attend will be assessed prior to beginning the Program.

- A protocol will be developed for addressing the needs of children and parent participants/volunteers with infectious diseases or conditions like HIV-AIDS.

- Each project will develop, if none already exists within the community, policies and procedures for addressing the needs of Children with Special Needs.

- All policies and procedures will address the following:

  — developmental screenings on all children to help parents determine if their child requires support in addition to the resources currently available at the project

  — additional needs in specific areas of the child's development, if developmental screening indicates these needs. The project will research, recommend and support the family in accessing appropriate resources

  — possible resource options for the child and family to receive ongoing support, e.g. speech and language pathology

  — the option of engaging the expertise of Elders, cultural people and traditional healers

  — the child's ongoing needs, if these are determined through the assessment process. Permission from the parent/guardian will be sought to incorporate the expertise of specialized resources

  — the partnering with and the education of the family and Aboriginal Head Start On Reserve community service providers, regarding the child's needs, and the development of an action plan to meet the needs

- At the time of a request to register, the project may determine that it is currently unable to meet the needs of a child.

- If the project finds that current facility and human resources are unable to effectively provide a child with a safe environment, and experiences for development and growth, the project may request that the child attend an alternate program, until the child's needs may be met by the project. For example, an additional staff person with specialized training may need to be hired or changes to the facility may need to be made.

Children with Special Needs — children who face "barriers to normal development and functioning in one or more of the following areas of development: physical, social, emotional, communication, intellectual, behavioural," and/or have "increased vulnerability to environmental and non-environmental stresses, including those related to family, social, economic and cultural circumstances." (Ontario Ministry of Community and Social Services 1984b)

Recognition of Cultural Diversity

Aboriginal Head Start On Reserve projects will:

- promote cultural appreciation by providing opportunities for children and families to learn about their language and culture;
- encourage parents and families to explore their culture and heritage to promote children's self-esteem and identity;
- recognize and respect the differences within First Nations cultures; and
- encourage respect for the values, cultures and traditions of all people.

Programming

Aboriginal Head Start On Reserve projects will:

- be developed by the First Nations community;
- provide First Nations children with appropriate curriculum and resource materials, and activities that focus on their spiritual, emotional, social, intellectual and physical development; and
- provide opportunities for children and parents to become more empowered through their involvement with Aboriginal Head Start On Reserve.

Human Resources Management

Aboriginal Head Start On Reserve projects will:

- define needs for staff qualifications and how to best meet those needs;
- require that all project employees and volunteers, including members of the Board of Directors and Parent Body members, obtain a criminal-record check. The employee or volunteer will provide a current, original copy of criminal-record information on receipt from the local police station or RCMP. This will be placed in the employee's or volunteer's personnel file. Parent participants are not required to undergo a criminal-record check;
- require and check character and qualification references for all potential project employees, Board members and volunteers;

- ensure that each applicant's criminal-record check, character and qualification references are reviewed, according to the following criteria:

  — whether the applicant has been **convicted** of:

    - offences relating to the abuse of children or women

    - offences that are violent in nature

    - offences relating to illegal drug use or the sale of illegal substances

    - other offences which the project believes would make an applicant unsuitable for working in an Aboriginal Head Start On Reserve project

  — the **timing** of any convictions. Projects will carefully assess the behaviour that an applicant is demonstrating today. For example, a person who was convicted of a series of petty crimes related to alcohol use many years ago, has not had any convictions since that time and is known in the community as someone following a path that is reflected in the Aboriginal Head Start On Reserve values **could be considered** for employment. Someone who was convicted of a crime like dangerous driving last year **could not be considered** for employment. The likelihood is that such an individual has other issues to come to terms with that would make him or her an unsuitable employee for Aboriginal Head Start On Reserve;

  — whether the applicant has a history of behaviour that includes violence; and

  — whether the applicant has a history of behaviour that is contradictory to the Aboriginal Head Start On Reserve values;

- ensure that driver applicants obtain a driver's abstract, which the project will review;
- require that newly hired employees and newly appointed volunteers undergo a probationary period, as follows:
  - the first three months for which a person is hired as an employee or granted status as a volunteer will be a probationary period. The purpose of the probationary period is, in part, to allow time for the processing of a request for a criminal-record check;
  - all applicants will apply for a criminal-record check at the same time that they apply to work or volunteer;
  - proof of application to the Canadian Police Information Centre (CPIC) for a criminal-record check will be presented at an employment or volunteer interview; and
  - the employee will produce a current, original copy of criminal-record information on receipt from the local police station or RCMP;
- require that all staff and volunteers produce an updated criminal-record check once per year. Refusal to do so will result in immediate dismissal; and
- reflect this guideline and all of its subsections in the personnel policy or similar document.

Drivers Abstract — a person's driving record. This may be obtained from your respective provincial/territorial ministry responsible for transportation.

Parent Participant — a parent, caregiver, guardian, extended family member or adult in a community who is regarded as a caregiver who participates in an Aboriginal Head Start On Reserve project and **neither directs nor delivers** a part of the Program. This person is never left alone with a child or children other than their own without a staff person present.

Probationary Period — a process or period of testing the character or abilities of a person in a certain role especially of a new employee.

Volunteer — a parent, caregiver, guardian, extended family member or adult in a community who is regarded as a caregiver **who delivers some form of the Program** on a volunteer basis, e.g. a classroom volunteer, a cook or kitchen assistant, a member of the Board of Directors, a Parent Body member or a member of another governing body for a project.

Child:Staff Ratios

Child:staff ratios will meet or exceed the minimum requirements outlined in provincial/territorial legislation, until First Nations develop their own standards. The child:staff ratios may be adjusted accordingly as additional staff and resource teachers are employed to work with Children with Special Needs.

Partnerships

Aboriginal Head Start On Reserve projects will:

- link with and enter into partnerships with other programs and services, if they fit into the goals of the Aboriginal Head Start On Reserve mandate.

Sponsorships

Aboriginal Head Start On Reserve projects will:

- not accept sponsorship or develop partnerships that promote the products or names of tobacco or alcohol companies.

Confidentiality

Aboriginal Head Start On Reserve projects will:

- ensure that project staff, Board members, Elders and volunteers keep information acquired during their involvement in the program confidential. Examples of information to be kept confidential include:

  — child welfare-related, e.g. number of foster homes in which a child has resided

  — human resource-/personnel-related, e.g. resumes, performance reviews, school grades, employment competition results

  — criminal-record checks, e.g. information about any convictions that would not prohibit a person from being an Aboriginal Head Start On Reserve employee or volunteer;

- obtain written permission from parents/legal guardians prior to releasing information regarding their child(ren) to outside agencies or parties;

- share information with appropriate outside agencies or parties in the province of residence only when legally required; and

- lock and store all confidential information e.g. personnel files, children's files in a secure place and will provide access only to appropriate staff members.

Appendix A

Glossary of Terms

Community — a body of people unified by common interests, usually living in a specific locality. The common interest is providing children three to five years of age with an Aboriginal Head Start On Reserve experience, so that they take initiative in learning throughout their lives.

Empower — make able.

Enrich — make richer in quality and value.

Ensure — make certain, i.e. when you are ensuring that something happens, you may complete the task or request that someone else complete the task. You are responsible for whether or not the task is complete.

Guardian — includes a person who has in law or in fact the custody or control of a child (Criminal Code of Canada).

Guideline — a criterion-directing action.

Incorporated — forming a legal corporation, e.g. the Board of Directors is an incorporated body.

Mandate — an official command or instruction by an authority.

Principle — a fundamental truth or law as the basis of reasoning or action.

Sponsor — the legally incorporated non-profit entity/organization, Band Council, divisional board or local educational board that signs the Contribution Agreement. The Sponsor is responsible for administering the service, Aboriginal Head Start On Reserve, and reporting regularly to Health Canada.

Standard — the degree of excellence required for a particular purpose.

Santé Canada Health Canada

PROGRAMME D'AIDE PRÉSCOLAIRE AUX AUTOCHTONES SUR LES RÉSERVES

PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES

Canada

Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes
à maintenir et à améliorer leur état de santé.

Santé Canada

Also available in English under the title
Aboriginal Head Start On Reserve — Principles and Guidelines

Elle est également disponible sur demande dans des formats de substitution.

Publication autorisée par le ministre de la Santé

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1998

No de cat : H34-68/1998F
ISBN : 0-662-83305-8

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION

Objet du présent document 1
Raison d'être du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones 2

II. CONTEXTE

Énoncé des croyances et des valeurs relatives aux enfants 5
Portée de l'initiative 6
Normes 7

III. PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES RÉGISSANT LE PROGRAMME

Mission et mandat général 9
Principes 9
Lignes directrices — Composantes du Programme
- Culture et langue 10
- Éducation 11
- Promotion de la santé 12
- Alimentation 14
- Soutien social 14
- Participation des parents et des familles 16

Lignes directrices - Reddition de comptes et gestion
- Reddition de comptes 17
- Conception et gestion au niveau local 20
- Santé et sécurité 22
- Projets communautaires et holistiques 24
- Enfants ayant des besoins spéciaux 24
- Reconnaissance de la diversité culturelle 26
- Conception des programmes 27
- Gestion des ressources humaines 27
- Ratio personnel/enfants 30
- Partenariats 30
- Commandites 31
- Confidentialité 31

ANNEXE A

Glossaire 33

I. INTRODUCTION

Objet du présent document

Les principes et lignes directrices s'appliquant au Programme d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves établissent les bases du Programme. On y stipule que les projets d'aide préscolaire réalisés sur les réserves doivent être axés sur l'excellence, et qu'ils doivent respecter ou même dépasser les exigences découlant des normes et règlements provinciaux et territoriaux applicables en matière de garde d'enfants et d'intervention préscolaire, d'ici à ce que les Premières nations élaborent leurs propres normes et leurs propres règlements sur la délivrance de permis. Les projets élaborés aux niveaux régional et local respecteront les principes et les lignes directrices établis au niveau national pour garantir la qualité et la cohérence du Programme. Ils concourront à mettre en valeur la diversité des collectivités des Premières nations et de leurs cultures dans tout le Canada et permettront aux enfants de partager une expérience qui les encouragera à aller de l'avant en matière d'apprentissage et à vouloir apprendre toute la vie.

Le présent document fait état des lignes directrices à suivre au moment de l'élaboration des plans stratégiques et des plans de travail assortis de buts et d'objectifs propres à chaque collectivité et projet. Nous avons voulu que ces lignes directrices soient à la fois assez générales pour respecter la diversité des collectivités, et assez précises pour que les projets puissent les appliquer.

Il se peut que les difficultés causées par l'éloignement ne permettent pas de suivre certaines des lignes directrices. Par exemple, certaines collectivités n'ont pas d'accès immédiat aux professionnels de la santé. Dans ces cas, il faudra s'efforcer de respecter l'esprit — sinon la lettre — des lignes directrices applicables. Par exemple, la visite d'un professionnel de la santé a pour but de veiller à la santé physique des enfants. Si cette visite n'est pas possible, il faut chercher à répondre par d'autres moyens aux besoins des enfants à cet égard.

Les principes et lignes directrices révisés ont été établis pour clarifier les questions clés, répondre à certaines interrogations et préciser certaines directives. Nous espérons qu'ils aideront à l'élaboration et à la gestion des projets pendant toute la durée de leur déroulement. Nous espérons aussi qu'ils constitueront un outil important qui guidera la planification stratégique ainsi que l'élaboration de politiques et de modalités.

Raison d'être du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones

Les recherches portant sur l'incidence des programmes d'intervention précoce témoignent du besoin d'obtenir le soutien des collectivités dans l'élaboration d'un programme d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves. Ces recherches débouchent en effet sur les constatations suivantes :

- les programmes d'intervention précoce auprès des enfants qui sont efficaces sont ceux qui répondent aux besoins de l'enfant dans son intégralité et à ceux de la famille, grâce à des services de soutien. Ils font en outre appel à la participation des parents, premiers éducateurs des enfants et ceux qui ont le plus d'influence sur eux;

- les programmes d'intervention préscolaire précoce bénéficient aussi aux parents. Bon nombre de ceux-ci estiment avoir de meilleures relations avec leurs enfants, retirer plus de satisfaction de la vie et éprouver un plus grand bien-être psychologique, ce qu'ils attribuent aux réseaux de soutien social offerts par beaucoup de programmes communautaires d'aide préscolaire;

- la santé mentale et physique d'un enfant est largement tributaire de la situation économique de sa famille. Les enfants pauvres sont plus exposés aux maladies, aux troubles psychologiques et à une mort précoce que les enfants de familles aisées;

- c'est sur la santé physique et le bien-être que les programmes d'intervention visant l'enfant dans son intégralité ont l'incidence la plus durable. Des études à long terme ont révélé que les enfants ayant participé au programme américain d'aide préscolaire jouissaient d'une meilleure santé, de taux d'immunisation supérieurs, d'une alimentation plus saine et d'une plus grande stabilité sociale et affective que les autres enfants;

- l'existence d'un programme d'intervention précoce semblable au Programme d'aide préscolaire rehausse la capacité d'une collectivité de répondre aux besoins locaux en matière de soins de santé et d'éducation. Des chercheurs ont en effet constaté qu'il est souvent beaucoup plus utile d'établir des liens entre les familles et les services locaux que de créer de nouveaux services ou de nouveaux modes de prestation des services;

- les bons programmes d'intervention communautaire destinés aux enfants qui sont compatibles avec les initiatives pédagogiques sont souvent ceux qui donnent les meilleurs résultats. Il est donc important de bien coordonner les programmes communautaires avec le système d'éducation.

L'élaboration du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves découle des résultats de recherches menées sur les programmes d'intervention précoce, ainsi que des besoins et souhaits exprimés par les collectivités des Premières nations à l'égard d'un programme qui réponde aux besoins de leurs enfants. Le présent document traite des principes, des buts, des objectifs et des lignes directrices du Programme.

II. CONTEXTE

Énoncé des croyances et des valeurs relatives aux enfants

Bien que les Premières nations aient des cultures et des langues différentes, elles partagent des croyances, des valeurs et des histoires communes :

- Les enfants sont un don du Créateur.
- Les enfants autochtones ont le droit de vivre fièrement comme membres des Premières nations sur les terres de leurs ancêtres.
- Les enfants autochtones ont le droit d'apprendre la langue et l'histoire de leurs nations respectives, et les adultes ont le devoir de transmettre les enseignements confiés par le Créateur à l'aube des temps, ainsi qu'en font état les langues, les croyances et la culture.
- Chaque enfant est un élément constituant de la collectivité.
- Il est essentiel que les enfants entretiennent des relations significatives avec les anciens, ceux qui transmettent les connaissances et l'histoire.
- Guidés par les anciens, les enfants aimeront apprendre toute leur vie.
- Les adultes sont les modèles de la collectivité et doivent donc enseigner aux enfants à mener une vie saine.
- Les enfants méritent d'avoir l'occasion d'acquérir des connaissances et de vivre des expériences afin d'apprendre à vivre une vie saine.
- Les enfants apprennent en observant, en écoutant et en agissant; les adultes doivent les encourager et les guider dans leur apprentissage.

- Des enfants aimés, valorisés et encouragés acquièrent le courage, la force et la sagesse nécessaires pour s'investir à bon escient dans tout ce qu'ils entreprennent.

- Les enfants ont le droit de bénéficier des possibilités qui s'offrent à eux par l'entremise de l'éducation.

- Les enfants ont le droit de vivre dans des collectivités qui sont saines, autodéterminées et non violentes.

Portée de l'initiative

Les valeurs et les traditions des Premières nations, tout comme leur conception des programmes d'intervention précoce auprès des enfants, vont modeler le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves au fil du temps. Les collectivités ont en effet besoin d'une approche holistique qui mette l'accent sur les enfants des Premières nations d'âge préscolaire et qui englobe la culture et la langue, l'éducation, la promotion de la santé, l'alimentation, le soutien social et la participation des parents. Pour être efficaces, les projets d'aide préscolaire offerts sur les réserves devront être un complément aux autres services destinés aux enfants et aux familles des collectivités des Premières nations, et être coordonnés avec ces services.

Dans les collectivités, la gamme des services offerts aux enfants et aux familles peut inclure l'appui à la guérison de la famille, les services de santé, l'aide à l'enfance et les programmes d'intervention précoce. À l'échelle communautaire, tous ces services seront coordonnés avec souplesse de manière à répondre aux besoins des enfants et des familles. L'initiative vise à offrir des services directs aux enfants et aux familles. Les projets qui en découlent doivent donc répondre aux besoins des enfants, des familles et des collectivités. Il faut pour cela qu'ils établissent des liens avec les programmes communautaires connexes et qu'ils interagissent avec les collectivités pour que les objectifs sociaux et économiques des familles soient atteints. Les projets d'aide préscolaire aux Autochtones réalisés sur les réserves peuvent commencer à combler les lacunes dans les collectivités où les services aux enfants et aux familles des Premières nations font défaut.

Les projets d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves doivent être assez souples et diversifiés pour répondre à l'éventail des besoins des familles des Premières nations, et de plus miser sur des programmes qui mettent en valeur et protègent les langues et les cultures des Premières nations. Ils doivent être structurés de façon à promouvoir l'élaboration de projets gérés à l'échelle locale, qui refléteront le caractère unique des collectivités des cultures des Premières nations, tout en instillant aux enfants et aux parents des sentiments de fierté et de confiance, et la volonté d'apprendre. Ils favoriseront l'habileté à assumer le rôle de parent, un développement social et affectif positif, ainsi que de meilleures relations familiales.

Normes

a. Pour être admissibles, les projets d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves doivent :

- faire participer la collectivité à leur planification, à leur conception, à leur mise en œuvre et à leur évaluation;
- comprendre des moyens de faire participer les parents et les principaux soignants à tous les aspects du projet;
- ne pas être à but lucratif;
- être situés dans une collectivité des Premières nations;
- comporter une contribution « en nature » de biens et de services de la collectivité locale, notamment des services bénévoles, du matériel, des livres ou des jouets pour les enfants.

b. En outre, tout projet d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves doit, lorsqu'il est pleinement implanté, comprendre les composantes suivantes :

- activités de développement destinées aux enfants d'âge préscolaire qui soient appropriées au contexte des Premières nations;

- mécanismes externes de soutien aux parents de ces enfants;
- appui aux jeunes enfants des Premières nations qui se préparent à un programme préscolaire;
- appui aux participants pour qu'ils fassent appel aux services de santé, d'éducation, d'aide sociale et autres offerts dans la collectivité;
- participation et soutien des parents;
- coordination des services communautaires afin d'optimiser les avantages pour les enfants et les familles de la collectivité locale des Premières nations.

III. PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES RÉGISSANT LE PROGRAMME

Mission et mandat général

Les Premières nations considèrent les enfants comme leur ressource la plus précieuse. Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves offrira donc des expériences complètes aux enfants des Premières nations de la naissance à six ans et aux familles de ces enfants. Le Programme misera sur l'intérêt, la créativité et la fierté qui découlent de la connaissance des croyances collectives traditionnelles, et sera offert dans un environnement holistique et sans danger.

Il vise principalement à montrer qu'une stratégie d'intervention précoce conçue et gérée au niveau local peut aider les enfants d'âge préscolaire des Premières nations à acquérir une image positive d'eux-mêmes, leur donner le goût d'apprendre et leur procurer des occasions de se développer pleinement et harmonieusement.

Principes

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves :

- favorisera la croissance spirituelle, affective, intellectuelle et physique de chaque enfant des Premières nations;
- suscitera et stimulera chez l'enfant le désir d'apprendre toute sa vie;
- appuiera les parents et les tuteurs (gardiens) dans leur rôle de principaux éducateurs et soignants des enfants;
- aidera les parents à jouer un rôle primordial dans la planification, l'élaboration, la mise sur pied et l'évaluation du projet;

- reconnaîtra et appuiera le rôle de la famille élargie dans l'éducation et les soins offerts aux enfants;
- veillera à ce que la collectivité des Premières nations élargie participe à toutes les étapes du projet, de la planification à l'évaluation;
- fera en sorte que le projet soit réalisé de façon concertée avec les autres programmes et services communautaires des Premières nations;
- veillera à optimiser l'utilisation des ressources afin de produire des résultats positifs et mesurables au profit des enfants, parents, familles et collectivités des Premières nations.

Lignes directrices — Composantes du Programme

Chaque projet sera axé sur les enfants d'âge préscolaire des Premières nations. Il comprendra les six composantes suivantes.

Culture et langue

La composante culture et langue a pour but de donner aux enfants une image positive d'eux-mêmes en tant que membres d'une Première nation, d'étoffer la connaissance et l'expérience qu'ils ont de la langue et de la culture de leur collectivité. Il s'agit plus précisément de dynamiser la culture et la langue et de les perpétuer, de sorte que les enfants aspirent à apprendre si possible leur langue ancestrale et à participer à la culture de leur collectivité.

Les projets d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves :

- stimuleront l'intérêt et la réflexion, pour amener les peuples des Premières nations à se sentir bien dans ce qu'ils sont;

- témoigneront d'une compréhension et d'un respect des langues et cultures des Premières nations, et d'une capacité d'adaptation à celles-ci;
- mettront l'accent sur les langues et les cultures des Premières nations qui comptent des enfants parmi les participants;
- créeront un environnement dans lequel les enfants, les familles, les employés et les bénévoles participeront quotidiennement à des activités pertinentes et significatives;
- fourniront aux anciens ainsi qu'aux représentants de la tradition et de la culture des occasions d'intervenir;
- fourniront aux enfants, aux familles et aux collectivités des occasions de mieux connaître la culture et la langue de leur Première nation;
- mettront en application les valeurs culturelles et les croyances des Premières nations pour tout ce qui entoure la réalisation du Programme au jour le jour, sa régie et son administration.

Éducation

La composante éducation a pour but d'encourager chaque enfant des Premières nations à apprendre toute sa vie. Chaque projet aidera les enfants à prendre des initiatives en ce sens et leur procurera des occasions d'apprendre dans un contexte agréable, compte tenu de leur âge et de leur développement. Il s'agit en définitive de faire prendre conscience aux enfants qu'ils peuvent apprendre et de susciter ainsi chez eux l'enthousiasme, l'estime de soi et l'esprit d'initiative qui les portera à apprendre.

Les projets d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves :

- mettront l'accent sur le développement du jeune enfant, notamment son développement physique, spirituel, affectif, intellectuel et social;

- stimuleront chez l'enfant le désir d'apprendre tout au long de sa vie;
- prépareront l'enfant à l'école sous les aspects suivants :
  - — bien-être physique et bon développement moteur;
  - — équilibre affectif et attitude positive envers les expériences nouvelles;
  - — connaissances et compétences liées à la vie en société;
  - — compétences linguistiques;
  - — connaissances générales et habiletés cognitives;
  - — bien-être spirituel;
- créeront un cadre où les enfants pourront apprendre et vivre des expériences diverses qui contribueront à leur développement physique, spirituel, affectif, intellectuel et social.

Promotion de la santé

La composante promotion de la santé vise à donner du pouvoir aux parents, aux tuteurs, aux fournisseurs de soins et à tous ceux et celles qui participent au Programme d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves en ce qui concerne la prise en charge et l'amélioration de leur santé. Le programme encouragera particulièrement l'autogestion de la santé, le travail en équipe pour examiner des préoccupations en matière de santé et la création de réseaux de soutien officiels et non officiels. L'objectif ultime est d'amener les participants au Programme d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves à adopter, dans leurs actions, une approche holistique de la santé.

Les projets d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves :

- viseront à ce que tous les enfants soient immunisés conformément aux normes provinciales, ce qui se fera en coopération avec les parents ou tuteurs, par l'intermédiaire des fournisseurs de services de santé au niveau local;

- veilleront à ce que des professionnels de la santé compétents se rendent régulièrement sur les réserves;

- prévoieront une évaluation physique appropriée de l'enfant ainsi qu'un examen de la vue et de l'ouïe dans le mois qui suit son inscription ou, dans les collectivités éloignées, au moment où le personnel compétent s'y rendra à cette fin;

- aideront les parents à voir à ce que ces évaluations soient effectuées au besoin;

- aideront les parents à procurer à leurs enfants les traitements médicaux dont ils ont besoin;

- enseigneront les règles d'une bonne hygiène dentaire et favoriseront celle-ci, notamment en fournissant des modèles en ce sens;

- pourront aider les parents à faire passer des examens dentaires à leurs enfants;

- feront appel à des anciens (pour les cérémonies traditionnelles et le cercle de guérison), si nécessaire, pour répondre aux besoins de chaque enfant;

- feront appel à des psychiatres, des psychologues, des orthophonistes, des physiothérapeutes et d'autres spécialistes, si nécessaire, pour répondre aux besoins de chaque enfant;

- concevront et offriront des activités et des jeux d'intérieur ou d'extérieur auxquels participeront à la fois les enfants et le personnel, dans le but de promouvoir le développement de la motricité grossière et l'activité physique comme style de vie;

- encourageront les parents à participer à des activités qui soulignent les bienfaits d'un style de vie sain et actif.

Alimentation

La composante alimentation vise à ce que les enfants reçoivent une alimentation répondant à leurs besoins nutritifs et à enseigner au personnel et aux parents le lien qui existe entre une bonne alimentation, la capacité d'apprentissage de l'enfant et son développement physique et mental. L'heure des repas est un temps de partage, d'enseignement et de socialisation. Il s'agit en définitive d'amener les enfants et les parents à acquérir de bonnes ou de meilleures habitudes alimentaires, que leurs enfants conserveront après le programme.

Les projets d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves :

- procureront aux enfants les éléments nutritifs dont ils ont besoin pour grandir, se développer et être actifs;
- nourriront adéquatement les enfants en fonction du temps qu'ils passeront au projet;
- répondront aux besoins nutritifs des enfants en s'appuyant sur le *Guide alimentaire pour les Autochtones*, lequel se compare au *Guide alimentaire canadien*, tout en respectant les traditions et les coutumes locales;
- donneront aux enfants et aux parents l'occasion d'en apprendre davantage sur la nutrition et d'acquérir de meilleures habitudes alimentaires.

Soutien social

La composante soutien social vise à ce que les familles connaissent les ressources et les services communautaires pouvant contribuer à améliorer leur qualité de vie. Le projet aidera les familles à avoir accès aux ressources

et aux services communautaires. À cette fin, il se peut que les responsables du projet travaillent de concert avec les fournisseurs de service. L'objectif ultime est d'amener les parents à obtenir l'aide et les services qui les aideront à être des intervenants actifs dans la vie de leurs enfants et dans le contexte du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves.

Les projets d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves :

a. permettront de cerner les besoins des enfants et des familles des Premières nations en matière de soutien social, et faciliteront la prestation de ces services. Voici certaines des mesures possibles en ce sens :

- aiguillage vers les ressources appropriées;
- mise en œuvre d'évaluations des besoins de la famille;
- recours aux programmes d'aide communautaire;
- information sur les ressources communautaires;
- information sur l'aide disponible en situation d'urgence;
- information sur les services d'intervention en situation de crise;

b. permettront d'établir une liste de fournisseurs de services prêts à collaborer, qu'il s'agisse d'organisations ou de groupes locaux, régionaux, provinciaux et nationaux, ou encore de particuliers;

c. mettront à contribution des fournisseurs de services locaux, par exemple :

- intervenants des projets du Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP);
- intervenants des projets Grandir ensemble;
- services à l'enfance et à la famille;

- centres de crises;
- centres de traitement de l'alcoolisme et des toxicomanies;
- garderies;
- centres de services de santé ou hôpitaux;
- ressources en matière de logements pour Autochtones;
- centres d'aide aux femmes autochtones;
- centres de ressources pour les parents;
- joujouthèques.

Participation des parents et des familles

Cette composante a pour but de soutenir les parents et les familles dans leur rôle de premiers éducateurs des enfants. Les parents et les familles seront reconnus comme des collaborateurs et seront appelés soit à faire partie d'un groupe de parents ou encore à participer ou à contribuer aux activités réalisées en classe. Les parents seront ainsi en mesure d'avoir un apport positif et de servir davantage de modèles aux enfants de leur collectivité. Il s'agit en définitive d'amener les parents et les fournisseurs de soins à avoir plus confiance en eux-mêmes, à s'affirmer davantage et à mieux comprendre les enfants.

Les projets d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves :

- seront gérés de façon que les parents vivent une expérience significative dans le cadre de la planification du Programme, de son élaboration, de sa mise en œuvre et de son évaluation;
- soutiendront la famille élargie et plus spécialement les anciens, les guides culturels et les représentants de la tradition dans les enseignements et les soins qu'ils prodiguent aux enfants;

- fourniront aux parents et aux familles des occasions de participer et communiqueront avec eux à ce sujet;
- encourageront les parents à participer et leurs donneront le pouvoir de le faire;
- ne feront pas de la participation du ou des parents de l'enfant une condition nécessaire à son inscription et à sa participation au Programme.

Lignes directrices — Reddition de comptes et gestion

Reddition de comptes

La présente partie du document vise à fournir certaines indications qui montreront à la collectivité et à Santé Canada que le projet a effectivement été réalisé de la façon indiquée. Elle intéressera plus spécialement le conseil d'administration de l'organisme parrain ou du projet, le directeur administratif, le groupe de parents, le directeur et le personnel des projets.

Les responsables du projet doivent rendre des comptes, c'est-à-dire s'assurer que les enfants, les familles, les parents ou tuteurs et le personnel sont traités équitablement, que les décisions ne sont pas influencées par des considérations privées ou personnelles, et que le projet est réalisé de manière efficace et économique. En vertu de l'accord de contribution avec Santé Canada, le parrain d'un projet se porte garant du fait que le projet d'aide préscolaire aux Autochtones réalisé dans la réserve est conçu, réalisé et évalué conformément aux principes et lignes directrices applicables. Le parrain convient également d'affecter les fonds reçus au projet conformément à ces mêmes principes et lignes directrices.

L'objectif visé dans la reddition de comptes est de montrer à la collectivité que le projet sert l'intérêt des enfants, des familles et de la collectivité. Les enfants des Premières nations doivent profiter au maximum des avantages du Programme. La collectivité et le gouvernement croiront ainsi en la capacité des parrains de projet d'offrir le Programme sur les réserves.

La reddition de comptes reposera sur :

a. **l'établissement de structures de gestion** au sein desquelles la collectivité et les responsables du projet seront représentés;

b. **le suivi, par les structures de gestion,** de la façon dont le projet est mené et notamment de la façon dont les fonds sont dépensés. Les structures de gestion peuvent consister en un :

- conseil d'administration (obligatoire);
- regroupement de parents comme un conseil consultatif des parents;
- conseil consultatif des anciens;
- comité des finances;
- comité de sélection et d'embauche des employés;
- comité du personnel;
- comité d'examen du projet;
- comité d'élaboration du programme d'activités;
- comité de planification à long terme.

Nota : Certains comités peuvent être regroupés, par exemple le comité du personnel, de l'embauche et des finances.

c. **l'élaboration de mécanismes** ou de moyens permettant de rendre compte du projet, par exemple :

- établissement d'un code de conduite et d'un code d'éthique officiel pour les employés, le conseil d'administration et les comités;

- élaboration et établissement de lignes directrices et politiques sur les conflits d'intérêts;
- élaboration et application d'un manuel de politiques et de procédures;
- rédaction de rapports trimestriels et communications entre le parrain du projet, les personnes-ressources du bureau régional de la Direction générale des services médicaux pour le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves et le groupe de parents en vue d'analyser et d'établir les budgets et d'examiner les rapports financiers;

d. **la présentation de rapports** à la collectivité sur les activités réalisées dans le cadre du projet. Par exemple :

- réunions régulières et mécanismes de consultation sur des sujets liés au projet;
- bulletins de nouvelles;
- accueil des parents pour des périodes de questions et d'échanges;
- séances de planification stratégique visant à répondre aux besoins du projet et aux besoins individuels des enfants;

e. **la présentation de rapports** au gouvernement sur les activités liées au projet :

- tenue à jour des données financières conformément aux principes, normes, pratiques et méthodes comptables généralement reconnus;
- présentation à Santé Canada de rapports financiers trimestriels complets;
- production et présentation de rapports d'activités, au besoin;

f. **l'évaluation indépendante des projets** grâce aux mesures suivantes :

- élaboration de critères d'évaluation locaux;
- intégration de mesures d'examen appropriées à tous les aspects du programme;
- participation à l'évaluation du programme à l'échelle nationale.

Collectivité — groupe de personnes qui ont des intérêts communs et qui vivent habituellement dans un endroit précis. Un intérêt commun est de permettre aux enfants âgés de trois à cinq ans de vivre une expérience d'aide préscolaire sur les réserves afin qu'ils puissent avoir le goût d'apprendre toute leur vie.

Conception et gestion au niveau local

Les pratiques suivantes feront partie de tous les projets :

- les fonds seront versés directement aux organisations ou groupes admissibles des Premières nations;
- chaque projet comprendra la mise sur pied d'un groupe de parents. Le parrain du projet et le groupe de parents travailleront de concert pour enrichir le Programme et en maximiser les avantages pour les enfants;
- le parrain du projet et le groupe de parents élaboreront et réaliseront ensemble un plan de travail dans lequel seront exposés les buts et objectifs du projet, ainsi que les besoins en matière de ressources humaines, de ressources financières et de formation;
- le parrain du projet et le groupe de parents seront conjointement responsables de la réalisation du plan de travail;

- le parrain du projet et le groupe de parents pourront transférer le projet à ce dernier de la façon suivante :

  — le groupe de parents doit d'abord être constitué en société sans but lucratif avant le début des démarches de transfert;

  — l'accord de contribution expose le processus entourant le transfert du projet au groupe de parents dans un délai déterminé;

  — le parrain du projet et le groupe de parents revoient l'accord de contribution avec Santé Canada avant de le signer;

  — pour que le transfert soit officiel, il faut que l'accord de contribution conclu avec le parrain du projet soit résilié ou modifié, et qu'un accord nouveau ou modifié soit signé par Santé Canada et le groupe de parents nouvellement constitué en société;

- dans le cadre du projet d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves, des activités de sensibilisation seront menées auprès de la population locale (journées portes ouvertes, invitation à une visite des lieux lancée aux représentants politiques et personnages officiels, aperçu des réalisations transmis aux médias locaux);

- l'équipe de projet concevra et entreprendra des démarches directes de recrutement auprès des enfants admissibles âgés de zéro à six ans;

- il ne sera pas nécessaire que les familles soient membres de l'organisation responsable du projet ou qu'elles versent des droits d'adhésion pour que les enfants puissent participer aux activités;

- les projets d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves assureront l'accès au Programme aux enfants qui en ont le plus besoin et qui pourront le plus en bénéficier, comme les enfants de familles pauvres, de familles monoparentales et les enfants en famille d'accueil.

Groupe de parents — regroupement de parents qui remplissent une fonction commune, par exemple une fonction consultative.

Parrain — entité ou organisme légalement constitué en société, conseil de bande, commission scolaire de division ou commission scolaire locale qui signe l'accord de contribution. Le parrain d'un projet doit administrer les services offerts en matière d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves et en rendre compte régulièrement à Santé Canada.

Accord de contribution — accord financier conclu entre Santé Canada et le parrain d'un projet, suivant lequel Santé Canada s'engage à financer les dépenses admissibles liées au Programme d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves.

Santé et sécurité

Les projets d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves :

- se conformeront aux lois portant sur la garde d'enfants ou les services préscolaires et les règlements concernant les permis de service de garde en vigueur dans leur province ou territoire, jusqu'à ce que les Premières nations élaborent leurs propres normes;
- offriront aux enfants et aux familles un environnement sain, sécuritaire et enrichissant;
- appliqueront des normes de sécurité comparables aux normes et règlements provinciaux relatifs à la garde d'enfants, jusqu'à ce que les Premières nations élaborent leurs propres normes. Il peut s'agir de normes sur :
  - — les édifices publics;
  - — la construction et l'entretien;
  - — l'inspection du matériel de protection contre les incendies et les exercices réguliers d'évacuation en cas d'incendie;

— l'accessibilité aux personnes handicapées;

— l'équipement et le matériel;

— le transport (sièges d'auto pour enfant, sièges avant équipés de coussins gonflables);

— la délivrance de permis de garderie, s'il y a lieu;

- emploieront du personnel et des bénévoles ayant reçu une formation en secourisme et en RCR;

- fourniront des modèles pour de saines habitudes de vie, et, à cette fin :

  — les employés seront encouragés à appliquer dans leur vie les valeurs véhiculées par le Programme d'aide préscolaire aux enfants autochtones sur les réserves;

  — les employés seront encouragés à explorer en profondeur ce que représente le fait de vivre selon une conception holistique de la vie et à prendre les mesures nécessaires pour s'y conformer, comme la cessation de l'usage du tabac, l'activité physique régulière et l'amélioration des habitudes alimentaires;

  — les employés seront encouragés à participer avec enthousiasme aux activités liées au projet;

  — les employés ne devront consommer ni alcool ni drogue sur les lieux du projet ou lorsqu'ils participent à une activité connexe ou parrainée par le projet;

- comporteront l'interdiction de fumer sur les lieux ou au cours d'activités connexes ou encore parrainées par le Programme d'aide préscolaire aux enfants autochtones sur les réserves, lorsque des enfants y participent.

Projets communautaires et holistiques

Les projets d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves :

- refléteront les valeurs, les cultures et les pratiques de la collectivité où ils se déroulent;
- feront participer les anciens, les guides culturels, les représentants de la tradition et des personnes ayant des compétences particulières à la conception, à l'élaboration et à la réalisation des activités;
- adopteront une approche holistique du développement social, physique, intellectuel, mental, créatif, affectif et spirituel de l'enfant.

Enfants ayant des besoins spéciaux

Chaque enfant est un cadeau fait à la collectivité, qui peut à son tour apprendre quelque chose de la présence de cet enfant. Celui-ci doit donc être considéré comme une source d'enrichissement plutôt que la source d'un problème dont il faut s'occuper. De même, les enfants doués sont considérés comme des enfants ayant des besoins spéciaux.

Les parents, soignants ou tuteurs de l'enfant sont une source première d'information sur les besoins de celui-ci. L'évaluation permet de déterminer les besoins des enfants, de sorte que les responsables du projet puissent planifier des activités en conséquence, en adapter d'autres, modifier les locaux, demander d'autres ressources humaines ou financières, et faire appel à des médecins ou d'autres spécialistes pour mieux répondre aux besoins de ces enfants sur le plan pédagogique, physique, spirituel, affectif et mental.

- Les besoins de tous les enfants qui veulent s'inscrire seront évalués avant que le Programme débute;

- Un protocole d'intervention sera élaboré pour répondre aux besoins des enfants, parents et bénévoles ayant une maladie infectieuse comme le sida;

- Si des politiques et des procédures adaptées aux enfants qui ont des besoins spéciaux n'existent pas dans la collectivité, les projets en élaboreront;

- Les politiques et les procédures porteront sur les points suivants :

  — dépistage auprès de tous les enfants pour déterminer leur stade de développement afin d'aider les parents à décider si leurs enfants ont besoin d'une aide additionnelle, en plus des ressources offertes par le Programme;

  — si le dépistage révèle qu'un enfant a des besoins additionnels relativement à certains aspects de son développement, les responsables du projet chercheront à trouver les ressources voulues, feront des recommandations et faciliteront l'accès à la famille;

  — d'autres ressources possibles seront offertes pour fournir un appui continu à l'enfant et à la famille, par exemple relativement à des pathologies de la parole et du langage;

  — le recours à l'expertise des anciens, des guides culturels et des guérisseurs traditionnels sera encouragé;

  — si l'évaluation montre que l'enfant présente des besoins permanents, on demandera aux parents ou tuteurs la permission de faire appel à des ressources spécialisées;

  — les responsables du projet feront équipe avec la famille et avec les fournisseurs des services communautaires du Programme d'aide préscolaire afin de les sensibiliser aux besoins des enfants et d'établir des plans d'action qui répondent à ces besoins;

- Les responsables du projet peuvent déterminer, relativement à une demande d'inscription, que les ressources disponibles ne permettent pas à ce moment de répondre aux besoins de l'enfant visé;

- Si les responsables du projet estiment que les installations et les ressources humaines existantes ne permettent pas d'offrir à un enfant donné un environnement sécuritaire et des occasions de développement et de croissance, ils peuvent demander que cet enfant participe à un autre programme que le leur, jusqu'à ce que le projet puisse répondre à ses besoins. Par exemple, il peut être nécessaire d'embaucher une personne ayant une formation spécialisée ou encore de modifier les installations.

Enfants ayant des besoins spéciaux — enfants dont le développement normal et la capacité de fonctionner sur le plan physique, social, affectif ou intellectuel, ou sur le plan de la communication et du comportement, sont entravés par certains obstacles, ou qui présentent une vulnérabilité plus grande à certaines sources de stress liées ou non à leur environnement, y compris la situation familiale, sociale, économique et culturelle. (ministère des Services communautaires et sociaux de l'Ontario, 1984b)

Reconnaissance de la diversité culturelle

Les projets d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves :

- mettront en valeur la diversité culturelle et offriront aux enfants et aux familles la possibilité de mieux connaître leur langue et leur culture;

- encourageront les parents et les familles à s'intéresser à leur culture et à leur patrimoine pour rehausser l'estime de soi et l'identité culturelle des enfants;

- prendront en compte et respecteront les différences existant entre les diverses cultures des Premières nations;
- favoriseront le respect des valeurs, des cultures et des traditions de tous les peuples.

Conception des programmes

Les projets d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves :

- seront élaborés par la collectivité autochtone;
- proposeront aux enfants des Premières nations un programme, du matériel pédagogique et des activités qui visent leur développement spirituel, affectif, social, intellectuel et physique;
- fourniront aux parents la possibilité d'exercer plus de pouvoirs dans le cadre de leur participation au Programme.

Gestion des ressources humaines

Les projets d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves :

- détermineront les besoins en fait de personnel qualifié, et la meilleure façon de répondre à ces besoins;
- exigeront que tous les employés et les bénévoles du projet, y compris les membres du conseil d'administration et des groupes de parents, se soumettent à une vérification de l'existence d'un casier judiciaire. Chaque employé et bénévole fournira l'original d'un document d'information à jour sur ce sujet, dès réception du poste de police ou de la GRC. Ce document d'information sera classé dans le dossier de l'employé ou du bénévole. Les parents qui participent au projet ne sont pas tenus de faire l'objet d'une telle vérification.

- exigeront le nom de répondants et communiqueront avec eux pour vérifier les qualités personnelles et les compétences de tous les candidats à un poste rémunéré, à un poste au conseil d'administration ou à un poste de bénévole;

- s'assureront que la vérification de l'existence d'un casier judiciaire et la vérification des références de chaque candidat ont couvert les points suivants :

  — l'existence d'une **condamnation** préalable pour :

    - violence à l'égard d'enfants ou de femmes;

    - violence physique;

    - consommation ou trafic de stupéfiants;

    - autres délits qui rendent la candidature d'une personne incompatible avec le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves;

  — la **période** à laquelle remontent les condamnations. Les responsables des projets doivent évaluer attentivement le comportement actuel du candidat. Par exemple, si une personne a été reconnue coupable de crimes mineurs liés à l'alcool il y a de cela nombre d'années, mais que cette personne n'a pas eu depuis de démêlés avec la justice et est maintenant connue dans la collectivité comme quelqu'un dont les valeurs vont de pair avec celles du Programme, cette personne **peut être considérée** comme candidate pour un emploi. Toutefois, une personne qui a été accusée de conduite dangereuse l'année d'avant **ne peut pas être considérée** comme candidate pour un emploi. De toute évidence, cette personne a des problèmes à résoudre et, par conséquent, n'est pas un candidat souhaitable pour un poste au sein d'un projet d'aide préscolaire aux Autochtones;

— l'existence d'antécédents de violence de la part du candidat;

— l'existence de comportements antérieurs qui vont à l'encontre des valeurs véhiculées par le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves;

- s'assureront que les candidats fournissent leur dossier de conducteur, qui sera examiné par les responsables du projet;

- exigeront que les nouveaux employés et bénévoles soient soumis à une période de probation, selon les modalités suivantes :

  — les trois premiers mois d'un employé ou d'un bénévole constitueront la période de probation. La période de probation permet, entre autres, de vérifier l'existence d'un casier judiciaire;

  — chaque candidat devra faire une demande de vérification de l'existence d'un casier judiciaire en même temps que la demande d'emploi ou la demande de travail bénévole;

  — à l'entrevue, le candidat à un poste rémunéré ou de bénévolat devra fournir la preuve qu'il a fait une demande de vérification de l'existence d'un casier judiciaire au Centre d'information de la police canadienne (CIPC);

  — l'employé devra fournir l'original du document d'information sur la vérification de l'existence d'un casier judiciaire dès réception du poste de police local ou de la GRC;

- exigeront que tous les employés et les bénévoles fournissent chaque année un document d'information à jour sur l'existence d'un casier judiciaire. En cas de refus, l'employé ou le bénévole sera renvoyé sur-le-champ;

- intégreront dans leur politique du personnel ou autre document semblable les présentes lignes directrices.

Dossier du conducteur — dossier d'une personne en matière de conduite automobile, lequel peut être obtenu du ministère provincial des Transports.

Parent participant — parent, soignant, tuteur, membre de la famille élargie ou adulte de la collectivité considéré comme un intervenant qui participe au projet, mais qui n'est engagé **ni dans la direction ni dans la réalisation** d'aucune partie du Programme; cette personne n'est jamais laissée seule avec un ou des enfants qui ne sont pas à elle.

Période de probation — démarche ou période permettant de vérifier le caractère ou les aptitudes d'une personne dans un rôle donné, et spécialement ceux d'un nouvel employé.

Bénévole — parent, soignant, tuteur, membre de la famille élargie ou adulte de la communauté considéré comme un intervenant qui **réalise une certaine partie du Programme** à titre bénévole, que ce soit dans la classe, la cuisine, le conseil d'administration, le groupe de parents ou un organisme directeur lié à un projet d'aide préscolaire.

Ratio personnel/enfants

Le ratio personnel/enfants sera égal ou supérieur aux exigences minimales établies dans les lois provinciales et territoriales, jusqu'à ce que les Premières nations se donnent leurs propres normes. Ce ratio pourra être rajusté en fonction du personnel et des éducateurs additionnels qui seront embauchés pour travailler auprès des enfants ayant des besoins spéciaux.

Partenariats

Les projets d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves :

- établiront des liens et des partenariats avec d'autres programmes et services, dans la mesure où ceux-ci font écho au mandat du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves.

Commandites

Les projets d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves :

- n'accepteront aucune commandite d'industries ou d'entreprises qui font la promotion de produits du tabac et de l'alcool sous toutes leurs formes, et n'établiront aucun partenariat avec ces industries ou entreprises.

Confidentialité

Les projets d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves :

- feront en sorte que les employés, le conseil d'administration, les anciens et les bénévoles préservent la confidentialité de l'information obtenue dans le cadre de leur participation au projet. Certaines des informations dont la confidentialité doit être assurée sont les suivantes :

  — informations liées au bien-être de l'enfant, comme le nombre de foyers d'accueil qu'il a fréquentés;

  — informations liées aux ressources humaines, comme les curriculum vitæ, les examens de rendement, les relevés de notes et les résultats de concours;

  — les vérifications de l'existence d'un casier judiciaire, par exemple les renseignements concernant toute accusation qui ne peut pas empêcher l'obtention d'un poste de travail ou de bénévolat dans le cadre du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves;

- feront en sorte que les parents ou les tuteurs légaux des enfants donnent leur autorisation écrite avant que des renseignements concernant leurs enfants puissent être communiqués à des organismes de l'extérieur ou à des tiers;

- ne permettront pas la divulgation de renseignements sur une personne à des organismes de l'extérieur ou à des tiers compétents exerçant leurs activités dans la province de résidence de cette personne, sauf obligation légale en ce sens.

- garderont sous clé et en lieu sûr tous les renseignements de nature confidentielle (dossiers du personnel, dossiers sur les enfants, etc.) et n'en permettront l'accès qu'aux membres autorisés du personnel.

Annexe A

Glossaire

Collectivité — groupe de personnes qui ont des intérêts communs et qui vivent habituellement dans un endroit précis. Un intérêt commun est de permettre aux enfants âgés de trois à cinq ans de vivre une expérience d'aide préscolaire sur les réserves afin qu'ils puissent avoir le goût d'apprendre toute leur vie.

Constitué en société — formant une société ou une personne morale, au sens juridique; par exemple un conseil d'administration est une personne morale.

Donner le pouvoir — rendre capable.

Enrichir — accroître la qualité et la valeur.

Ligne directrice — règle ou considération qui oriente l'action.

Mandat — instructions ou ordres officiels donnés par une autorité.

Norme — degré d'excellence à atteindre relativement à une fonction donnée.

Parrain — entité ou organisme légalement constitué en société, conseil de bande, commission scolaire de division ou commission scolaire locale qui signe l'accord de contribution. Le parrain d'un projet doit administrer les services offerts en matière d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves et en rendre compte régulièrement à Santé Canada.

Principe — vérité ou règle fondamentale dont découle une action ou un raisonnement.

Tuteur — personne qui a la garde ou la charge d'un enfant devant la loi ou dans les faits (Code criminel du Canada).

Veiller à — s'assurer qu'une chose est faite. Par exemple, si vous devez veiller à ce que telle ou telle chose se fasse, vous pouvez effectuer le travail vous-même ou le confier à quelqu'un d'autre, mais dans l'un ou l'autre cas, vous êtes responsable du résultat.